

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU VENDREDI 14 JUIN 2013**

L'an deux mille treize le quatorze juin, à 18 heures 30, se sont réunis les membres du Conseil Municipal en séance dans la salle des fêtes sous la présidence de Alain LAROCHE, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Alain LAROCHE, Maire, Roland GILBERT, Bernadette COURIVAUD, Laurent REVIDON, Françoise RICHARD, Adjoints, Jean-François BONNET, Didier BEGAT, Marie-Odile RAYNAUD (arrivée à 18H45), Gérald COTTIN, Nicole LAROCHE-POLBOST (arrivée à 20H10), Guy COLLIN, Evelyne DESABRE, Nicolas FOURNIER, Alain JULIEN.

**ABSENTS/EXCUSÉS** : Bernard GOND, Hervé TAILLANDIER, Catherine VAN LANDEGHEM, Jean-Louis JAMET.

**ABSENTS** : /

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** :

**POUVOIRS** : de Bernard GOND à Alain LAROCHE  
Hervé TAILLANDIER à Roland GILBERT  
Catherine VAN LANDEGHEM à Bernadette COURIVAUD  
Jean-Louis JAMET à Gérald COTTIN

Adoption, à l'unanimité, du procès-verbal du 11 avril 2013.

\*\*\*

**DETAIL DES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2013 :**

Monsieur Laurent REVIDON, adjoint délégué aux finances, présente les différentes subventions et participations proposées par la commission des finances du 10 juin 2013 :

ARTICLE	NOM DE L'ORGANISME	OBJET	MONTANT
<b>6554</b>	PAYS DE LOIRE VAL D'AUBOIS		3.787,00€
	SDE 18 (Syndicat Départemental d'Energie du Cher)		2370,00€
	SIABA3A		1598,67€
	SYNDICAT DES ECOLES PUBLIQUES DE NERONDES		84.700,00€
<b>6558</b>	ÉCOLE PRIVÉE SAINTE MARIE	Frais fonctionnement 2013	11.200,00€
<b>6574</b>	123/ABC		* 300,00€
	CLUB DES PETITS GYMNASTES		150,00€
	AKUABA DANCE		275,00€
	A.P.E.E.P.N.		350,00€
	ASSOCIATION LOISIRS NATURE		600,00€
	CANTINE SCOLAIRE ECOLE PUBLIQUE DE NERONDES	Participation aux repas/ fonctionnement	11.696,00
	CHANTERONDES		450,00€
	CLUB DU 3ème AGE		200,00€
	CLUB DE HAND-BALL		en attente
	CROIX ROUGE FRANCAISE		100,00€

	CLUB DE FOOTBALL		800,00€
	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE		300,00€
	AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE		250,00€
	SECOURS CATHOLIQUE		150,00€
	SECOURS POPULAIRE		150,00€
	UNION COMMERCIALE DE NERONDES		en attente
	CLUB DE JUDO		400,00€
	CLUB DE TENNIS		300,00€
	COMITE DES FETES DE NERONDES		900,00€
	SONNEURS NERONDAIS		450,00€
	GRAINES DE SOLEIL		100,00€
<b>6281</b>	FORESTIERS DU CHER		37,00€
<b>6281</b>	ASSOCIATIONS MAIRES CHER ET FRANCE		296,71€
<b>6281</b>	ASSOCIATION AUBOIS DE TERRE ET DE FEUX		en attente

sous réserve de la présentation du rapport financier et du rapport moral de l'exercice précédent ainsi que des objectifs à venir.

\* versement de la subvention sous réserve de poursuite de l'activité de l'association  
Les subventions en attente feront l'objet d'un vote ultérieur.

A l'unanimité, les membres du conseil émettent un avis favorable à l'ensemble des participations et des subventions proposées.

A noter que les personnes désignées ci-après n'ont pas pris part au vote de certaines subventions en raison de leur appartenance à certaines associations :

- club de football : J.F BONNET
- cantine scolaire des écoles publiques : A. LAROCHE et F. RICHARD
- A.P.E.E.P.N : H. TAILLANDIER
- Loisirs Nature : F. RICHARD, G. COTTIN, J-L JAMET
- Chanterondes : J-L JAMET
- Comité des Fêtes : F. RICHARD, B. COURIVAUD, H.TAILLANDIER
- Sonneurs Néronnais : A. LAROCHE et B. COURIVAUD

\* \* \*

### **DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION LES VIRADES DE L'ESPOIR DE LA SEPTAINE :**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a été saisi d'une demande de subvention émanant de l'association « les Virades de l'espoir de « la Septaine ». Le dimanche 29 septembre 2013 sera la journée nationale des virades de l'espoir pour vaincre la mucoviscidose.

Après un vote à main levée qui a donné les résultats suivants :

**Votants : 17 - contre : 16 - 1 abstention**

Les membres du conseil émettent un avis défavorable au versement d'une subvention mais proposent éventuellement d'apporter une aide logistique en vue de l'organisation de cette manifestation.

### **ANNULATION DES PROVISIONS BUDGETAIRES DU SERVICE ASSAINISSEMENT :**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents, de la reprise des provisions d'un montant de 116,96 € sur le budget assainissement.

\* \* \*

### **AVIS SUR LA POURSUITE ET L'EXTENSION DE L'EXPLOITATION D'UNE CARRIERE DE CALCAIRE A CHASSY :**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil, le projet d'agrandissement de la carrière de Chassy.

En sachant qu'à ce jour, la surface restant exploitable est de 15. 500 m<sup>2</sup> correspondant à un an de gisement, l'entreprise MORINI sollicite une extension de 350. 410 m<sup>2</sup> afin d'éviter une rupture d'approvisionnement. Seuls 296. 000 m<sup>2</sup> seront exploitables.

La production prévue serait de 150. 000 Tonnes/an, sachant que la production maximale pourrait atteindre 300. 000 Tonnes/an sur une durée de 20 ans. Ceci entrainera une rotation de camions de 25 tonnes de charge utile à raison de 27 à 54/jour.

Après étude du dossier, le conseil émet un avis favorable à la poursuite et l'extension de l'exploitation de la carrière. Cependant, il faut prendre en compte les nuisances consécutives au passage des camions dans l'agglomération de Nérondes. Le cas échéant, toute disposition sera prise pour éviter la traversée de la commune. Dans le cas contraire, le responsable de l'entreprise doit attirer l'attention des chauffeurs en insistant sur le fait de respecter la réglementation de la circulation routière lors de la traversée de l'agglomération.

En cas de dégradation involontaire de la chaussée ou des trottoirs, il pourra être demandé à l'entreprise une participation financière pour la réparation.

\* \* \*

### **REGLEMENTATION POUR L'UTILISATION DE LA SONO :**

Monsieur le Maire interpelle les membres du conseil quant à l'utilisation du matériel de sonorisation appartenant à la commune.

En effet, afin d'éviter tout malentendu à venir et de mauvaises manipulations, le conseil municipal, à l'unanimité, décide que la sono soit utilisée uniquement par les associations nérondaises et sur le territoire de la commune. Chaque association désignera obligatoirement un responsable.

Le matériel devra être emprunté et ramené dans la salle des fêtes le jour même de la manifestation. Toute dégradation éventuelle sera à la charge de l'association.

\* \* \*

### **DEMANDE D'ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE :**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a été saisi d'une demande d'adhésion à la Fondation du Patrimoine. L'objectif de cette association est de sauvegarder et de valoriser le

patrimoine de proximité. L'une de ses missions étant d'aider les porteurs de projets, communes et propriétaires privés, à trouver les fonds nécessaires à la réhabilitation de leurs édifices. Pour bénéficier d'une aide, il est conseillé qu'une association locale soit mise en place pour ouvrir une souscription dont les montants recueillis doivent atteindre 5% du coût des travaux envisagés. L'adhésion à la Fondation du Patrimoine permet ainsi de soutenir les actions menées en faveur de la protection et de la restauration du patrimoine du Cher.

Le tarif de l'adhésion pour les communes de 1 000 à 3 000 habitants s'élève à **100 € minimum**

Après discussion, un vote à main levée a donné les résultats suivants :

Votants : 17 - contre : 0 - pour : 16 1 abstention

Le conseil municipal décide d'adhérer à la Fondation et de verser de la somme de 100 €.

\* \* \*

### **SIGNATURE DE LA CONVENTIONS D'EXPLOITATION ERDF :**

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil qu'il y a lieu de signer de nouvelles conventions avec les services d'ERDF Cher en Berry relatives à l'implantation de câbles électriques sous-terrain et à l'installation de postes d'alimentation situés chemin rural de Milly à Précilly, champ des 4 Vents et chemin rural de Flavigny à Nérondes.

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

\* \* \*

### **DETERMINATION DU NOMBRE ET DE LA REPARTITION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES :**

Monsieur Roland GILBERT, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, informe le conseil municipal que la loi du 16 décembre 2010 modifie la représentation des communes au sein des établissements public de coopération intercommunale. Actuellement, pour la communauté de communes du Pays de Nérondes (29 titulaires et 29 suppléants), dont dépend la commune de Nérondes, la situation est la suivante : communes de moins de 500 habitants, 2 titulaires et 2 suppléants ; communes de 501 à 1.500 habitants, 3 titulaires et 3 suppléants ; communes de plus 1.500 habitants, 4 titulaires et 4 suppléants. La loi du 31 décembre 2012 dite « loi Richard » a pour objet de permettre une meilleure transition entre les mode de représentation des communes au sein des conseils délibérants et des bureaux des communautés de communes actuellement pratiqués et celui défini dans la loi du 16 décembre 2010 de la réforme des collectivités territoriales applicables dès 2014. Aussi, le conseil communautaire a proposé de ne conserver **que les titulaires** au nombre de 29 actuellement.

Après exposé des différentes modalités relatives à ce dossier, un vote à main levée a donné les résultats suivants :

**Votants : 17 Pour : 15 contre : 1 1 abstention**

La proposition du président de la communauté de communes du Pays de Nérondes, de supprimer les suppléants, est donc validée par le conseil municipal de Nérondes.

\* \* \*

## **DEMANDE DE MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE COMMUNALE POUR LE DEROULEMENT DE FUNERAILLES CIVILES :**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant de M. Jacques BICHAUD, coordonnateur du collectif des associations et de mouvements partenaires qui demande la mise à disposition d'une salle municipale pour le déroulement décent de cérémonies funéraires civiles.

Après un vote à main levée qui a donné les résultats suivants :

**Votants : 18 - pour : 15 - contre : 1 2 abstentions**

Les membres du conseil municipal décident, de mettre, gratuitement, à disposition la salle Saint-Etienne pour les cérémonies funéraires civiles, uniquement pour les inhumations prévues dans le cimetière de Nérondes.

A noter, que cette salle pourra accueillir un effectif maximum de 80 personnes et que la remise en état des locaux sera à la charge du demandeur.

\* \* \*

## **AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DU PERSONNEL DES ECOLES :**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil, la nécessité d'augmenter la durée hebdomadaire de travail d'un adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, affecté à l'entretien des locaux de l'école élémentaire et de deux agents spécialisés 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles, en raison du départ à la retraite d'un agent.

Les postes concernés seront répartis de la manière suivante :

- 1 poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe qui passe de 11,80/35<sup>ème</sup> à 14,44/35<sup>ème</sup>
- 1 poste d'agent technique spécialisé 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles qui passe de 26,10/35<sup>ème</sup> à 30,9/35<sup>ème</sup>
- 1 poste d'agent technique spécialisé 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles qui passe de 16,58/35<sup>ème</sup> à 28,6/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013.

Après avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 6 mai 2013 et de la commission du personnel du 13 juin dernier, à l'unanimité, les membres du conseil acceptent ces différentes propositions.

D'autre part, le conseil municipal décide la création d'un poste d'une durée hebdomadaire de 10/35<sup>ème</sup> (contrat à durée déterminée de droit public ou autre selon les besoins à venir) à compter du 3 septembre 2013.

\* \* \*

## **REVISION DE CERTAINS TARIFS COMMUNAUX :**

Sujet reporté à une prochaine séance.

\* \* \*

### **SIGNALETIQUES DES VOIES COMMUNALES :**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil l'installation de panneaux signalétiques à différents endroits de la commune, à savoir :

- Etang communal, aire de stationnement camping- cars et parking de l'église, de part et d'autre de la rue de la Fontaine ;
- Indication des commerces (placier du pont en provenance de la-Guerche)  
(au niveau des jardins communaux à l'entrée de l'agglomération en provenance de Bourges) ;
- Impasse « la Pommée » à Milly.

A l'unanimité, accord des membres du conseil.

\* \* \*

### **DEVENIR DES LOCAUX 11, ROUTE DE BOURGES :**

Suite au départ de la communauté de communes du Pays de Nérondes installée dans les locaux communaux sis 11, route de Bourges, il y a lieu de mener une réflexion sur le devenir de ces bâtiments désormais vacants.

Après débat, le conseil décide la mise en vente de la propriété, hormis le garage situé route de Bourges, suivant un vote à main levée qui a donné les résultats ci-après :

**Votants : 18 pour : 17 contre : 0 1 abstention**

Une première évaluation a été effectuée par l'étude notariale de Nérondes. Le service des Domaines sera consulté ainsi que différentes agences immobilières.

\* \* \*

### **CLOTURE DU BUDGET LOTISSEMENT « LES NOYERS :**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a été saisi d'une demande de Madame l'Inspectrice divisionnaire des Finances Publiques de la trésorerie de Sancoins au sujet du budget lotissement qui ne fonctionne plus depuis plusieurs exercices. Il est rappelé les termes de la délibération du 10 juin 2009, stipulant le reversement de l'excédent de fonctionnement cumulé 2008 d'un montant de 15.533,78 € au budget communal 2009.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de clôturer définitivement ce budget.

## **MOTION POUR LA PRISE EN COMPTE ET LA REALISATION DU PROJET DE LIGNE A GRANDE VITESSE (POCL Cœur de France) :**

La ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon concerne directement 5 régions et 12 départements, représentant 19 millions d'habitants jusqu'ici non desservie par la grande vitesse ferroviaire.

Par ses caractéristiques économiques, financières, sociales et écologiques, le projet de LGV POCL est un grand projet d'aménagement du territoire qui comporte une dimension nationale et européenne. Ce projet de LGV est aussi la réponse incontournable à la saturation prévisible à courte échéance de la liaison TGV historique et stratégique Paris-Lyon.

Compte tenu que la LGV POCL se situe au 1<sup>er</sup> rang des projets de LGV représentant un intérêt national pour la collectivité (gains de temps, accessibilité, intégration dans un système de transports maillé, performance écologique, etc...),

Par conséquent, la collectivité de Nérondes, représentée par Monsieur Alain LAROCHE, Maire, demande par la présente :

- **La reconnaissance de ce projet par l'Etat comme prioritaire et son inscription dans la liste des opérations ferroviaires à conduire en urgence** en tenant compte non seulement de son intérêt stratégique, mais aussi de la mobilisation sans précédent de l'ensemble des élus toutes sensibilités confondues, des acteurs économiques et sociaux et de l'intérêt manifesté par la population à l'occasion du débat public organisé en 2012.  
Avis favorable du conseil municipal.

\* \* \*

## **REGLEMENT DE L'AVIS D'OBSEQUES D'UN ANCIEN CONSEILLER MUNICIPAL ET D'UNE GERBE :**

Monsieur le Maire présente, pour règlement, aux membres du conseil municipal, deux factures pour l'avis d'obsèques et une gerbe relatifs à l'hommage rendu à Monsieur Paul JAZON, ancien secrétaire de mairie et ancien conseiller municipal, décédé le 22 mai 2013.

A l'unanimité, les membres du conseil émettent un avis favorable à la prise en charge de ces dépenses.

\* \* \*

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- \* Décision 2012 (dépenses d'investissement de l'année 2012)
- \* Evocation du remplacement pour départ à la retraite du garde champêtre
- \* Compte rendu d'activité de la bibliothèque municipale et proposition d'un logo
- \* Compte rendu de la fête de la Nature communiqué par l'association Loisirs Nature
- \* Communication des divers travaux d'entretien de voirie et de bâtiments à entreprendre
- \* Chemin de la Loge Goulue : réclamation des riverains en raison d'importants problèmes de détérioration de la voirie.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus désignés.